

HARCÈLEMENT SCOLAIRE – COMMENT ALERTER ?

En cas de harcèlement scolaire, à qui s'adresser ? Que faire lorsqu'on est témoin ou victime ? Comment agir lorsque son enfant est responsable ? Bien souvent, on se sent démuni. Et pourtant, des dispositifs existent. Retrouvez des informations et liens utiles pour agir.

Un site internet dédié au harcèlement

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a créé une plateforme dédiée au harcèlement sous toutes ses formes : www.nonauharcelement.education.gouv.fr (<https://www.nonauharcelement.education.gouv.fr/>)

On y trouve quantité de ressources et de conseils, à destination des victimes, des parents, des témoins ou encore des professionnels. Il renseigne également sur la conduite à tenir par les parents d'un auteur de harcèlement, ou par l'auteur lui-même.

Un numéro d'appel

Afin de lutter contre le harcèlement en milieu scolaire et le cyberharcèlement, le ministère de l'Éducation nationale a lancé le **3018**.

Ce numéro gratuit, anonyme et confidentiel est disponible **7j/7 de 9h à 23h**. Il s'adresse aux enfants, aux parents et aux professionnels pour tout renseignement ou signalement.

Les associations

Plusieurs associations spécialisées dans la lutte et la sensibilisation au harcèlement scolaire existent. Non exhaustive, cette liste est amenée à être enrichie progressivement.

Marion Fraise La Main Tendue

L'association Marion Fraise La Main Tendue a pour objectif de prévenir et de lutter contre les cyber-violences ainsi que le harcèlement en milieu scolaire. Elle propose des ateliers pour enfants et parents afin de les sensibiliser au harcèlement « entre pairs » et leur apprendre à se protéger.

Nora Fraise, présidente de l'association, intervient aussi en milieu scolaire au travers des ateliers de sensibilisation au bon usage des réseaux sociaux et au bon comportement à adopter face à une situation de harcèlement scolaire.

Un lieu dédié à la prise en charge des victimes a été créé : la Maison de Marion. Aussi, l'association bénéficie d'un agrément national du Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Le Département de Seine-et-Marne est partenaire de l'association dans le cadre de son plan anti-harcèlement scolaire.

Informations pratiques :

- contact par téléphone au 01 69 30 40 14
- plus d'informations sur le site [Marion La Main Tendue](https://www.marionlamaintendue.com/) (<https://www.marionlamaintendue.com/>)

Association e-Enfance

L'association e-Enfance agit contre les cyber-violences à travers des interventions en milieu scolaire afin de sensibiliser les enfants aux risques éventuels sur internet. Des outils sont aussi proposés aux parents et éducateurs afin de permettre aux enfants d'utiliser internet en toute sécurité.

Informations pratiques :

- contact par téléphone au 01 56 91 56 56 du lundi au vendredi de 9h à 19h,
- discussion possible par chat en ligne
- plus d'informations sur le site [e-Enfance.org](https://www.e-enfance.org/) (<https://www.e-enfance.org/>)